

elle autant? Cela pourrait avoir pour conséquence, comme on l'a dit, la création d'une communauté de défense de l'Europe et la possibilité de désaccord entre celle-ci et l'Amérique du Nord. Au bout du compte, ce n'est pas la sécurité de l'Europe orientale qui en serait atteinte mais bien celle de l'Ouest.

On s'accorde généralement à penser qu'une seule conférence serait insuffisante et qu'il faudra tenir soit une série de réunions, s'enchaînant grâce au travail de commissions traitant de questions particulières, soit un genre d'organisme permanent chargé d'étudier les problèmes de sécurité et de coopération en Europe. Notons à ce propos la proposition du Pacte de Varsovie visant à la création d'un «organisme chargé de traiter des questions de sécurité et de coopération en Europe». Il est intéressant aussi de rappeler qu'une étude publiée en 1969 par l'Association des Nations Unies aux États-Unis envisageait la création d'une Commission pour la sécurité en Europe. M. Henry Kissinger, conseiller du président Nixon en politique étrangère, était l'un des membres du groupe de spécialistes chargé d'étudier cette question.

On ne saurait dire comment fonctionnerait un tel organisme, mais le groupe qui se réunit à Genève pour étudier les questions de désarmement pourrait peut-être servir de modèle. Créé en 1961 lorsque dix-huit pays furent invités à y participer, ce groupe de travail s'appela bientôt le Comité des Dix-huit sur le désarmement, bien que la France n'ait jamais participé à ses travaux. En 1969, huit autres pays se joignirent aux travaux de ce qu'on devait appeler dorénavant le Comité de la conférence du désarmement (CCD).

Ayant étudié au cours des dix dernières années pratiquement chaque proposition de désarmement et de contrôle des armes, ce comité a un nombre imposant d'accords à son actif. Il a siégé presque sans interruption et les échanges de vues et de préoccupations qu'il permet ont eu pour résultat d'identifier les secteurs de divergence et souvent de les circonscrire. Tous les participants étant libres de soulever des questions de leur choix, il s'ensuit qu'aucune ne risquait d'être escamotée.

Tribune ouverte

Voilà donc un modèle intéressant d'organisme de surveillance pour la sécurité européenne. Il n'aurait pas fallu s'attendre à ce que l'Union soviétique fasse part à un tel organisme de ses inquiétudes à l'égard de Prague au printemps de 1968, mais d'autres nations auraient pu y exprimer leurs craintes au sujet de la réaction pos-

sible des Soviétiques. En théorie du moins, ni l'intervention armée ni l'exposé de la doctrine Brejnev par après n'auraient été nécessaires.

Par comparaison avec les comités du désarmement de Genève, la composition d'un organisme de sécurité en Europe exigerait des modifications. Le premier comité des dix-huit puissances siégeait sous la coprésidence des États-Unis et de l'Union soviétique, disposition probablement inadmissible pour un organisme européen. En outre, le comité du désarmement fait rapport chaque année à l'Assemblée générale des Nations Unies. On ne voit pas encore à qui une Commission de l'Europe ferait rapport, à moins que ce ne soit aux gouvernements qui y sont représentés.

Quoique les thèmes principaux de la CSCE portent (comme l'indique son nom) sur la sécurité et la coopération, elle a également pour objet de créer une ambiance favorable à la coopération fondée sur la sécurité. En d'autres termes, il s'agit de rompre les barrières qui divisent l'Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Personne, pas même les pays de l'Europe orientale, ne s'attend à ce que l'OTAN et le Pacte de Varsovie soient dissous du jour au lendemain. Ces alliances exercent aujourd'hui une influence stabilisante et engendrent un sentiment de sécurité pouvant mener à la coopération.

A la longue, cependant, il serait possible d'envisager un système de sécurité en Europe sans de telles alliances. Cela présuppose que les pays européens ne se sentiront l'objet d'aucune menace sur le continent. Tout système de sécurité a pour but de contrer une menace quelconque, d'où l'OTAN et le Pacte de Varsovie et le danger qu'ils se posent réciproquement.

Sécurité continentale

Lorsque les divisions auront disparu et qu'il règnera une ambiance de coopération, on pourra songer à un système de sécurité continentale. D'autres organisations régionales pourraient servir de modèles dans ce cas, surtout l'Organisation des États américains (OÉA) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Bien qu'ils ne se sentent pas menacés de l'étranger, les membres de l'OÉA se sont coalisés pour être sûrs que, advenant une telle menace, ils pourraient l'affronter ensemble. Il existe une grande diversité entre les membres de l'OÉA en ce qui a trait à leurs régimes politiques, leur expansion économique et leur puissance militaire. Ils ont néanmoins un intérêt commun à défendre leur continent contre tout agresseur. Par ailleurs, on a parfois